

Discours de Cyril Gomez, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

68ème session du Comité Permanent de la Convention Alpine Monaco le 14 novembre

Madame la Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de Madame Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, et du Gouvernement Princier, je suis heureux de vous accueillir en Principauté pour cette 68ème session du Comité Permanent de la Convention Alpine.

En tout premier lieu je souhaite féliciter Madame Alenka Smerkolj, pour sa nomination en juillet dernier comme Secrétaire Générale et dont cette session constitue une première dans ses nouvelles fonctions.

Comme vous le savez, mon pays est devenu partie contractante en 1999 à la Convention pour la Protection des Alpes. Depuis 20 ans, Monaco participe aux côtés des Parties membres de la Convention Alpine aux travaux visant à concilier d'une manière durable développement économique et préservation des atouts naturels de ce vaste espace si sensible, que sont les Alpes.

Au travers la Convention alpine, Monaco soutient tout particulièrement ALPARC le « réseau Alpin espaces protégés » notamment en contribuant au programme « les jeunes au sommet ».

Cet engagement de la Principauté mobilise également la Fondation Prince Albert II de Monaco dans les actions qu'elle met en œuvre, et tout particulièrement au travers du Partenariat avec le Gouvernement Princier, le Parc National du Mercantour et le Parco Naturale Alpi Maritimi.

Enfin, je rappellerais que de ce côté des Alpes, la Via Alpina prend son origine sur la place du Palais Princier pour rejoindre Trieste grâce à 5 itinéraires de randonnée pédestre à travers les huit pays sur plus de 5 000 km.

Un beau défi pour les amateurs de grandes balades et surtout une magnifique opportunité de découvrir des sites uniques.

Mais avant de nous lancer sur ces chemins de randonnée, ce 68ème Comité Permanent aura pour tâche de passer en revue les progrès réalisés par les différents groupes de travail mobilisés autour de thèmes qui touchent entre autres aux transports, aux risques naturels, au climat alpin, à la protection des sols, à la biodiversité, à l'agriculture et la sylviculture.

En particulier, je tiens à rappeler l'importance qu'accorde la Présidence Française de la Conférence à l'élaboration du 8ème rapport sur l'état des Alpes (RSA8) qui portera sur la qualité de l'air et qui fera l'objet de discussions dans vos travaux à venir.

Monaco se félicite aussi de l'objectif d'actualiser le plan d'action sur le changement climatique et de faciliter la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs 2050, en prenant en compte la Déclaration d'Innsbruck adoptée lors de la dernière Conférence alpine.

Comme vous le savez, la connaissance et les certitudes sur les tendances climatiques se précisent. Fin octobre, l'Organisation Météorologique Mondiale a rappelé à l'occasion d'un Sommet sur les zones de haute montagne combien celles-ci subissaient d'importants bouleversements à cause du changement climatique.

A cet égard, l'ordre du jour de nos travaux prévoit une intervention d'une scientifique de Monaco, Mme Nathalie Hilmi, qui a participé à la réalisation du rapport du GIEC pour les décideurs sur les Océans et la Cryosphère dans le contexte du changement climatique. Je vous rappelle que ce rapport a été présenté à Monaco en septembre dernier. Mme Hilmi mettra évidemment l'accent sur les éléments de ce rapport qui concernent les régions de Montagne.

Nous le savons, la fragilité des espaces alpins constitue un facteur supplémentaire de risques de catastrophes naturelles avec des impacts directs pour les populations et les économies locales.

Comme le soulignait le Secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas en préambule du Sommet sur les zones de haute montagne « L'accélération du recul des glaciers et la diminution de la couverture de neige et de glace sont peut-être le signe le plus visible du changement climatique ».

Madame la Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs,

Nous touchons au cœur d'une réalité avec laquelle nous sommes tous confrontés. Sommes-nous en capacité d'y faire face pour nous-mêmes et les générations futures ? Pour partie la réponse nous appartient.

Je souhaite beaucoup de succès aux travaux de cette 68^{ème} session du Comité Permanent de la Conférence Alpine.

En conclusion je me réjouis que ce 68^{ème} Comité Permanent de la Convention Alpine se soit engagée dans une démarche écoresponsable en adhérant à la Charte des événements écoresponsables de Monaco qui permet aux organisateurs et aux participants d'intégrer les enjeux de l'écoresponsabilité dans leurs activités et d'adopter des éco-gestes spécifiques pour une organisation exemplaire.

Dans cet esprit, ce 68^{ème} Comité effectuera la compensation carbone de ses déplacements.

Je vous en félicite et vous remercie de votre attention.